



EDITO

Nous allons vous surprendre en ce début d'année puisque Conseils et Patrimoines devient plus positif pour votre patrimoine en 2013.

► D'une part, avec le règlement du dossier grec nous allons éviter le risque systémique craint par beaucoup même si c'est nous qui allons payer.

► D'autre part, cela permettra de reprendre un peu plus de risque sur les actions avec un horizon moyen, long terme plus favorable.

Il faudra attendre un creux de marché sur le premier semestre pour enclencher cette dynamique. C'est ce que nous détaillerons dans le premier article.

Enfin, nous aborderons les mesures peu favorables de la loi de finances 2013. Toutefois, fort d'une interview de Madame Angela MERKEL dans le Financial Time, nous pensons que les prélèvements fiscaux et sociaux ne pourront plus augmenter à partir de 2014. Cette pensée sera aussi détaillée dans cette lettre.

Franck Nogues
Fondateur et Directeur de
CONSEILS ET PATRIMOINES



“ LES AMÉRICAINS TIRENT LEURS DERNIÈRES CARTOUCHES ”

L'économie américaine montre des signaux de redémarrage. Les profits des banques attestent de la reprise de l'économie. Certes, tout n'est pas réglé puisque la dette est abyssale et le relèvement de son plafond va occasionner de grosses discussions au Congrès dans les prochaines semaines, mais la croissance repart.

Quatre ans après la plus grande crise bancaire depuis 1929, JP Morgan Chase, Goldman Sachs et Bank of America annoncent des profits spectaculaires de plusieurs milliards de \$ malgré le coût des transactions intervenues pour solder les infractions à la loi commises par les banques. L'activité de banque de détail a profité du redémarrage du marché immobilier et d'une décrue des mauvaises créances immobilières héritées de la crise, comme le montre le graphique du syndicat national des agents immobiliers NAHB :



Notre orientation vers ce marché depuis plus de 3 ans montre que nous avons raison et qu'il est encore temps d'investir sur cet actif trop fortement décoté.

La banque d'investissement a profité du rebond des activités de marché. Les grandes valeurs technologiques américaines affichent aussi des résultats très satisfaisants. Certains peuvent commenter l'évolution des banques après avoir créé les « subprimes » mais ce qui est important, c'est que les Etats Unis redémarrent. Les prévisions de croissance du FMI sont de 3 % en 2013.

En ce qui concerne l'Europe, le FMI attend une contraction de 0,2 % en 2013 en zone €. Il est certain que notre enthousiasme est moins important pour le vieux continent. Toutefois, les propos d'Angela MERKEL dans le Financial Time en décembre ont de quoi rassurer les français : « la zone € constitue 7 % de la population mondiale, 20 % du PIB mondial et 51 % des prestations sociales versées. » Nous pouvons conclure qu'elle sera notre meilleure avocate pour que le gouvernement français rende nos entreprises plus compétitives. Le récent accord sur la flexibilité est d'ailleurs une belle avancée. Il ne manque plus qu'un geste sur les charges sociales. Le dogmatisme de l'actuel gouvernement devrait se calmer et la fiscalité à venir serait plus accommodante. L'un des pays les plus touchés par la crise en zone € est en train de sortir de ses tracas grâce à une politique libérale. Espérons que le cas de l'Irlande puisse inspirer nos politiques ! Nous jouons une sortie de crise à moyen terme et cela nous emmène à reprendre un peu de risque sur les valeurs européennes pour ceux qui sont prêts à revenir sur les marchés. Il faudra toutefois attendre que le marché nous ouvre la porte.

Les fonds sélectionnés ci-après affichent un couple rendement-risque favorable. Cependant, il serait risqué de rentrer après 6 mois de hausse et selon Stéphane CEAX DUTHEIL, notre analyste graphique sur Réactor 7, une correction se produira sur le premier semestre. C'est le moment que nous choisirons sur ce fonds pour intégrer bon nombre de SICAV sélectionnées. Notre fonds fait partie du tiers des valeurs qui ont gagné plus en 2012 qu'elles n'ont perdu en 2011. 2013 s'annonce donc très prometteur. Toute initiative devra s'accompagner d'une approche du risque puisque les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

UNITÉ DE COMPTE	2011	2012	Volatilité sur 1 an glissant
Axa Europe Actions A Acc	-4,86%	16,95%	9,50%
Camgestion Actions Croissance O	-7,02%	23,78%	6,88%
Carmignac Euro-entrepreneurs	-12,97%	22,09%	10,29%
Carmignac Grande Europe (a)	-14,47%	17,42%	9,12%
Renaissance Europe C	1,98%	29,00%	7,97%
Fidelity Funds - Euro Balanced Fund	-8,82%	20,99%	7,63%
Fidelity Europe	-8,64%	23,11%	10,21%
Mandarine Opportunités R	-11,26%	27,06%	11,52%
Moneta Multi Caps A	-15,59%	30,10%	11,70%
Oddo Avenir Europe A Cap	-16,01%	20,65%	8,86%
Sycomore European Growth R	-8,40%	20,70%	7,73%
BDL CONVICTIONS	-10,26%	19,76%	11,88%

“ALOURDISSEMENT DE LA FISCALITÉ EN 2013”

Ce n'est maintenant plus une surprise mais il est indispensable de mieux connaître son ennemi pour d'éventuelles parades.

► La loi de finances pour 2013 prévoit les mesures suivantes :

Gel du barème de l'impôt mais contribution exceptionnelle sur les hauts revenus en fonction du Revenu Fiscal de Référence (RFR). Ce dernier reste à redéfinir puisqu'il inclut notamment les intérêts des fonds € des contrats d'assurance vie même s'ils n'ont pas été récupérés.

Le plafond de l'abattement pour frais réels de 10 % est abaissé de 14 157 à 12 000 €. Forts de cette baisse, ceux qui seraient tentés de préférer les indemnités kilométriques en seront pour leur compte puisque les chevaux fiscaux sont dorénavant plafonnés à 7. Que ne feraient-ils pas pour favoriser la commercialisation de voitures françaises ?

Suppression de l'abattement fixe de 1 525 € pour un célibataire et 3 050 € pour un couple.

► N'avons-nous pas entendu que les petits et moyens revenus ne seraient pas touchés ?

Modification des règles d'imposition sur les intérêts et sur les dividendes : fin du prélèvement forfaitaire libérateur. A compter de 2013, il sera quand même perçu un acompte sur l'impôt au taux équivalent à celui de l'ancien prélèvement forfaitaire libérateur de 21% pour les dividendes et 24% pour les intérêts de livrets et d'obligations.

Les comptes rémunérés verront une imposition évoluer de 41 % plus les prélèvements sociaux de 15,5 % soit 56,5 % moins les 5,1 % de CSG déductible en N+1. Les publicités sur ce type de rendement n'évoquent pas la question ! Pour exemple, un taux affiché de 5 % en brut sur 3 mois ne rapporte net que 3,02 % net puis moins de 1 % par la suite !

En ce qui concerne la plus-value sur la cession de valeurs mobilières, plus on conserve le titre, moins on paie d'impôt grâce à l'abattement de 40 % pour les titres détenus depuis plus de 6 ans.

Merci les « pigeons » ! Ce mouvement de contestation a permis d'alléger la plus-value pour les associés détenant au moins 10 % du capital. Les secteurs immobiliers et de valeurs mobilières ne sont pas concernés par cette réduction. L'article 150 OD bis est maintenu. Il représente à ce jour un abattement de 30 % pour les titres détenus depuis plus de 6 ans et une exonération fiscale totale lorsque la cession est concomitante à la prise de ses droits à la retraite. La CSG, RDS et les PS sont à acquitter dans tous les cas.

Le vendeur bénéficie aussi d'un régime d'exonération en cas de réinvestissement dans les 2 ans (au lieu de 3) des sommes pour un montant minimum du fruit de la cession de 50 % contre 80 % auparavant. La plus-value normale est à payer sur les sommes non réinvesties mais cela représente des économies importantes par rapport à une taxation normale.

► Nous souhaitons finir par 2 informations positives et peu connues :

L'ISF 2013 sera inférieur à celui de 2011 et son plafonnement est rétabli au taux de 75 % des revenus. Qui se battait contre le bouclier fiscal ?

Il existe une exonération des plus-values immobilières sur les sommes réemployées pour l'acquisition d'une résidence principale sous 2 ans, à condition d'avoir été locataire pendant 5 ans. Nous savons que les français sont très attachés à leurs biens immobiliers mais certains pourraient être tentés de vendre leur résidence principale encore aujourd'hui en exonération de tous prélèvements fiscaux et sociaux puisque nous sommes en haut de cycle immobilier et que la perspective de plus-value sur les 5 prochaines années est très faible. Il conviendrait d'être locataire pendant 5 ans. Cela permettrait de vendre en exonération d'impôt un autre bien immobilier à usage locatif pour s'acheter sous 2 ans une nouvelle résidence principale et de profiter de la baisse des prix anticipée par beaucoup de professionnels. Que d'exonérations par les temps qui courent !

Compte tenu de la complexité de ces différents sujets, il est nécessaire de prendre l'avis d'un conseiller indépendant pour valider les éventuels avantages à retirer des différents cas fiscaux évoqués en fonction de la situation de chacun. Promis, je n'ai pas fait l'ENA pour élaborer une phrase aussi alambiquée !